

**CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 25 juin 2008**  
**CONCERNANT LES BONS SUR MATIERE(S) PREMIERE(S)**

Type de Bons : Européen

Exercice automatique à la Date de Maturité

EMETTEUR : BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V

- Date d'Emission : 27 juin 2008

Garant : BNP PARIBAS

- Prise ferme : BNP Paribas Arbitrage S.N.C

Tranche	Nature du Bon d'Option	Nombre de Bons émis	Matière Première*	Marché de Cotation	Site Internet	Taux de conversion	Lot de Bons	Prix d'Emission
1A	Achat	2 500 000	ARGENT	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	4	EUR 0,33
1B	Achat	2 500 000	ARGENT	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	4	EUR 0,33
1C	Achat	2 500 000	ARGENT	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	4	EUR 0,26
1D	Achat	2 500 000	ARGENT	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	4	EUR 0,35
2A	Vente	2 500 000	ARGENT	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	4	EUR 0,24

Tranche	Prix d'Exercice	Date d'Exercice	Date de Maturité	Code ISIN	Code Mnémorique	Code Commun
1A	USD 18	Date de Maturité	19 décembre 2008	NL0006245755	4142B	37316091
1B	USD 21	Date de Maturité	19 juin 2009	NL0006245763	4143B	37316105
1C	USD 23	Date de Maturité	19 juin 2009	NL0006245771	4144B	37316113
1D	USD 24	Date de Maturité	18 décembre 2009	NL0006245789	4145B	37316121
2A	USD 15	Date de Maturité	18 juin 2009	NL0006245797	4146B	37316130

\* Le cours ("Silver fixing price") établi sur la base du "London.Fixing Price" (en USD) pour une once d'argent, tel que déterminé par le Marché de Cotation à ou aux alentours de 12h00 (heure de Londres) à la date d'Evaluation

<b>Devise de Règlement</b>	EUR
<b>Nombre minimum de Bons négociables sur Euronext Paris</b>	1 Bon d'Option par tranche
<b>Modalités de Règlement</b>	Règlement en Espèces
<b>Clause de Radiation</b>	La radiation des Bons d'Option sur Euronext Paris S.A. interviendra à l'ouverture du cinquième Jour de Bourse précédant la Date de Maturité (cette date étant exclue), sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur et du Garant ne pourra être engagée.
<b>Modalités d'assimilation</b>	Non applicable
<b>Quotité Minimum d'Exercice</b>	Non applicable
<b>Quotité Maximum d'Exercice</b>	Non applicable
<b>Contact Investisseurs</b>	Marketing Warrants et Certificats 0 800 235 000 (n° vert), <a href="http://www.produitsdecourse.bnpparibas.fr">http://www.produitsdecourse.bnpparibas.fr</a>
<b>Référence du Prospectus de Base et du (des) Supplément(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Prospectus de Base visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) le 26 septembre 2007 sous le n° 07-0334 et les Suppléments visés par l'AMF le 5 mars 2008 sous le n° 08-0041 et le 16 mai 2008 sous le n° 08-0088 ;</li> <li>- Document de Référence qui a reçu de l'AMF le n° de dépôt D.08-0108 du 13 mars 2008 et l'Actualisation du Document de Référence qui a reçu de l'AMF le n° de dépôt D.08-0108/A01 du 15 mai 2008 ;</li> <li>- La dernière information relative au Garant peut être consultée sur le site <a href="http://www.invest.bnpparibas.com">www.invest.bnpparibas.com</a>.</li> </ul>

***Avertissement de l'Emetteur :***

*Les Bons peuvent être sujets à d'importantes fluctuations de cours, qui peuvent dans certaines circonstances, se traduire par une perte intégrale du prix d'achat des Bons. L'attention des acheteurs potentiels de Bons est attirée sur le fait qu'ils ne devront prendre leur décision d'investissement qu'après examen approfondi avec leurs propres conseils de l'adéquation de ces Bons au regard de leur situation financière.*